



Date limite le 15 juin 2017

Aide aux publications, 2e session 2017

Dans le cadre de la politique de soutien à l'édition indépendante, la Région a mis en place, avec la collaboration de l'Arald, des dispositifs destinés à maintenir et valoriser une production éditoriale riche et de qualité. Le prochain appel à projets est fixé au 15 juin 2017.

L'aide à l'édition indépendante est portée par la Région depuis 2008. Elle est destinée aux éditeurs installés en région qui publient dans les domaines éditoriaux suivants : la littérature, les sciences humaines et sociales, le patrimoine culturel et les arts, la littérature jeunesse et la bande dessinée de création. Elle concerne l'aide à la publication d'ouvrages inédits, la réédition et la réimpression d'ouvrages de fonds ainsi que la traduction.

Pour la deuxième session d'aide à l'édition indépendante, la date de dépôt des dossiers de l'aide à l'édition, à la traduction, à la réimpression et à la réédition d'ouvrages est fixée au 15 juin 2017 au plus tard.

Les commissions se réuniront les 21 et 22 septembre 2017.

Retrouvez le détail du dispositif, les conditions d'éligibilité, la composition des dossiers ainsi que les documents à télécharger [ici](#).